



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

République centrafricaine

Question au Gouvernement n° 143

Texte de la question

SITUATION EN CENTRAFRIQUE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Dufau, pour le groupe socialiste.

M. Jean-Pierre Dufau. Monsieur le ministre des affaires étrangères, pourquoi ce silence assourdissant sur la situation en Centrafrique ? D'après les rares informations dont nous disposons, une nouvelle tentative de coup d'Etat crée une situation de guerre à Bangui et en d'autres points du territoire. Certaines dépêches font état de nombreux morts civils, d'exactions et de crimes qui confirment la gravité de la situation.

Faut-il rappeler que plusieurs centaines de nos compatriotes, résidents et coopérants, se trouvent pris au milieu des combats ? Sans nouvelles d'eux, leurs familles sont dans l'angoisse. Pouvez-vous informer la représentation nationale de la situation de nos ressortissants ? Quels moyens de protection ont été mis en oeuvre pour assurer leur sécurité ? Certains Etats auraient déjà rapatrié leurs représentants et suspendu leurs relations diplomatiques. La visite de M. Wiltzer, ministre de la coopération et de la francophonie, a été ajournée. Est-elle maintenue ?

L'invitation du Président centrafricain, M. Patassé, par le Président Jacques Chirac vous paraît-elle compatible avec le séjour actuel en France du général Bozizé qui a revendiqué cette tentative de coup d'Etat ?

Quelle politique la France entend-elle avoir en Centrafrique, pays dont chacun mesure l'instabilité chronique ?
(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie.

M. Pierre-André Wiltzer, ministre délégué à la coopération et à la francophonie. Monsieur le député, le « silence assourdissant » dont vous parlez n'est pas le fait du Gouvernement puisque, sur la situation en Centrafrique, par les voies les plus officielles, il a exprimé ses positions et que des mesures ont été prises. Il s'agit, effectivement, d'un coup d'Etat perpétré à Bangui, capitale de la République Centrafricaine, le 25 octobre. Ce coup de force, revendiqué par le général Bozizé, ancien chef d'état-major des armées centrafricaines, n'a pas réussi, puisque les assaillants ont été repoussés et la situation à Bangui rétablie.

Je voudrais rappeler la position française dans de telles affaires. Elle a, bien sûr, des implications directes en l'occurrence dans l'affaire centrafricaine, mais elle est valable dans d'autres cas, notamment en Côte d'Ivoire. Elle repose sur les principes suivants.

D'abord, elle est soucieuse de la sécurité de ses ressortissants.

Deuxièmement, elle appuie résolument les autorités légitimes, démocratiquement élues.

Troisièmement, elle défend l'unité et la souveraineté des Etats et l'intégrité de leur territoire.

Quatrièmement, elle appuie les efforts de médiation et de maintien de la paix, conduits par les Etats africains eux-mêmes, en l'occurrence dans le cadre de la Communauté des Etats de l'Afrique centrale.

Enfin, elle condamne toute entreprise de déstabilisation et tous agissements susceptibles de porter atteinte à la paix civile.

Appliquant ces principes, le Gouvernement a condamné la tentative de renversement du gouvernement légitime centrafricain et réaffirmé son soutien aux opérations de médiation entreprises par la CEMAC, sous l'égide du Président Bongo.

En ce qui concerne nos concitoyens, monsieur le député, toutes les mesures ont été prises. Ils ont été et ils sont toujours regroupés, en sécurité. Certains qui ont été l'objet d'agressions ont été rapatriés. Je les ai vus, moi-même, hier soir, à Yaoundé. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dufau](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 143

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération et francophonie

Ministère attributaire : coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 7 novembre 2002